

ARRETE DU MAIRE

N°VDV20250516_025

DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA FETE DES VOISINS

Le Maire de Vendeville

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande d'autorisation présentée Monsieur HERMANS Gilbert – 20, avenue des Capucines – 59175 VENDEVILLE.

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre et à sécuriser la « FETE DES VOISINS » qui aura lieu le Dimanche 29 Juin 2025 toute la journée sur le parking face au n° 20, avenue des Capucines à Vendeville.

ARRETE

ARTICLE 1 :

A l'occasion de « LA FETE DES VOISINS » qui aura lieu sur le parking face au n° 20, avenue des Capucines, le Dimanche 29 Juin 2025 pendant toute la journée, le stationnement y sera interdit.

ARTICLE 2 :

Il sera interdit de stationner sur le parking face au n° 20, avenue des Capucines pendant toute la journée du Dimanche 29 Juin 2025.

ARTICLE 3 :

Les prescriptions sus énoncées feront l'objet d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Groupement 3 à Villeneuve d'Ascq,
- Madame le Commandant de Police de Wattignies.

Fait à Vendeville, le 16 Mai 2025

 Le Maire,

Ludovic PROISY